

XIII.

LES FEUILLANTS.

Les Feuillants étaient un Ordre de Religieux, réformé de celui de Cîteaux, sous l'étroite observance de la Règle de saint Bernard. Ce nouvel Ordre prit naissance dans l'abbaye de Feuillants, à cinq lieues de Toulouse. Le R. P. dom Jean de la Barrière, abbé commandataire de cette Abbaye, travailla à cette réforme, qu'il établit en 1587, après avoir surmonté diverses contradictions. Il mourut à Rome, en 1600. Le pape Sixte V approuva sa réforme ; Clément VIII et Paul V lui accordèrent des Supérieurs particuliers.

Ces Religieux s'établirent à Lyon vers 1620 environ (1). Leur église fut élevée par la générosité de quelques personnes pieuses, et spécialement de Ch. de Neufville, seigneur d'Halincourt, gouverneur de la Province, en considération de qui ils dédièrent cette église à saint Charles Borromée, l'an 1659. Le Prévôt des Marchands et les Échevins se déclarèrent fondateurs des PP. Feuillants, et leur donnèrent de quoi bâtir un corps de logis, avec l'assurance d'une pension annuelle. Ils furent chargés là-dessus de servir d'Aumôniers à l'Hôtel-de-Ville, et d'y célébrer tous les jours une messe dans la Chapelle.

Le tableau du grand autel de l'Église des Feuillants était de Leblanc, ainsi que les quatre tableaux attachés aux murs

(1) *Almanach de Lyon*, année 1755.

de la nef, où étaient représentées des Saintes en figures à demi-corps : on reconnaissait dans ces ouvrages le digne élève de Lanfranc (1).

La chapelle de Saint-Irénée, à côté du grand autel, était encore ornée de remarquables peintures par le même artiste. Il avait peint, dans la voûte à calotte, la gloire du paradis, et sur les murs de côté, l'histoire des martyrs de saint Irénée.

Cette chapelle appartenait aux Scarrons, et leurs armes se voyaient au-dessus de l'entrée. Cette famille, l'une des plus distinguées de notre ville, était originaire de Montcalier en Piémont, et, comme tant d'autres, fut attirée dans nos murs par le commerce, se transplanta ensuite avec ses richesses dans la capitale, puis donna aux Cours souveraines de Paris plusieurs Officiers. Le fameux poète burlesque, dont la veuve devint l'épouse de Louis XIV, était sorti de cette famille.

En 1656, les Feuillants de Lyon étaient au nombre de dix (2).

L'église des RR. PP. Feuillants avait une Confrérie, celle des Négociants de la ville de Lyon, et l'idée en était aussi utile que morale. Il s'agissait, en effet, d'apprendre à ceux qui s'y agrégeaient, que le véritable moyen d'attirer sur eux et sur leur profession la bénédiction de Dieu, c'était de ne pas perdre de vue la pensée du ciel à travers les soins du négoce, d'avoir pour les pauvres plus de compassion que l'on n'en a d'ordinaire, et d'employer surtout à l'égard des ouvriers une charité toute chrétienne. C'était enfin d'arracher l'esprit des commerçants à l'avidité de ces calculs mercantiles qui refoulent tous les sentiments généreux.

On avait placé la confrérie sous le patronage d'un saint

(1) Clapasson, *Descrip. de Lyon*, pag. 137.

(2) Chappuzeau, *Lyon dans son lustre*, pag. 67.

qui exerça d'une manière pure, noble et désintéressée, la profession de négociant. Saint Hommebon était né à Crémone, et vivait au XII^e siècle. Il n'y eut rien de bruyant ni d'extraordinaire dans sa vie, mais il sut être juste et vertueux là où tant d'autres sont fripons et criminels. Hommebon fut canonisé par le pape Innocent III, le 11 janvier 1199. Il a été chanté par Jérôme Vida, qui était aussi de Crémone.

« Bienheureux père des pauvres, disait l'illustre évêque, toi l'honneur de Crémone, viens en aide à tes concitoyens qui consacrent leurs chants à tes louanges.

« Ce n'est pas en vain que nous t'élevons des temples, ni que l'antique cité te dressa solennellement des autels appelés de ton nom.

« Ce sont des récompenses bien méritées par tes nobles labours, alors que tu menais dans un corps mortel une vie toute divine.

« En ton esprit, tu pensais au ciel ; tu portais Dieu dans ton cœur, et l'aimais uniquement, ne te souvenant point des choses qui te concernaient.

« Libéral pour les indigents, tu donnais à tous de ce petit patrimoine qui ne suffisait qu'à peine à ta nourriture (1), etc.

(1) Beate pauperum pater
Decus Cremonæ Homobone,
Juva tuos cives tuis
Cantu vacantes laudibus.

Non templa frustra ponimus,
Arasve dictas de tuo
Vetusta rite nomine
Dicavit olim civitas.

Hæc consequuti nobiles
Tui labores præmia,

Dum more divum degeres
Vitam caduco corpore.

Tu mente cælum cogitans
Deum gerebas pectore,
Quem deperibas unice,
Rerum tuarum nil memor.

Tu largus indigentibus,
Eras profundens omnibus
Parvum tuo quod prædium
Vix suppetebat victui. etc...

Le 30 mars 1668, Mgr Camille de Neufville autorisa la Confrérie de saint Hommebon telle qu'on l'avait organisée dans l'église des Feuillants; et, le 26 mai de la même année, le pape Clément IX l'encouragea par une bulle.

Celui qui voulait entrer dans cette Confrérie, s'adressait au Supérieur des Feuillants ou au Père Sacristain, pour se faire enregistrer sur un livre destiné à recevoir les noms des associés. Il n'était pas nécessaire de rien donner, car l'on voulait que les pauvres n'eussent aucun sujet de s'éloigner de la Confrérie. Point de statut qui obligeât sous peine de quelque péché que ce fût. Seulement, il fallait faire preuve de régularité dans la conduite et se montrer honorable dans les relations commerciales. On était fortement exhorté à s'approcher de la table sainte, le 13 novembre, au jour de la fête du patron de la Confrérie; et si on ne le pouvait pas, on devait s'efforcer de faire en son honneur quelque prière particulière ou quelque bonne œuvre. On était engagé à visiter aux principales fêtes de l'année l'autel de saint Hommebon, afin de pouvoir gagner les indulgences plénières octroyées par le souverain Pontife.

Si la Confrérie prospérait, on devait bâtir à la gloire du Patron une chapelle plus ample et plus spacieuse.

La Confrérie avait deux courriers pour aider le Père Sacristain à parer l'église et orner l'autel, au jour de la fête patronale (1).

Vers les premiers mois de 1835, plusieurs magistrats de la Cour royale de Lyon, à propos d'un procès porté devant cette Cour, furent amenés à visiter les caves de la maison bâtie sur l'emplacement où était le monastère des Feuillants,

(1) *Institution et Règlements de la Confrérie des Négociants de la ville de Lyon, établie dans l'église des Révérends Pères Feuillants, avec un abrégé de la vie de saint Hommebon, etc.* Lyon, 1668, in-12. (Par le P. ALBI, jésuite).

et découvrirent un caveau dans lequel gisaient douze squelettes. On en remarqua deux qui avaient la tête placée entre les cuisses : on pensa d'abord que c'étaient les squelettes de Cinq-Mars et de Thou, mais comme il est constant que le corps de ce dernier fut transporté aux Carmélites, il est très possible que le second squelette soit celui du sieur Capistan, engagé dans le parti de MONSIEUR, et décapité à Lyon, au mois de septembre 1632 (1).

F.-Z. COLLOMBET.

(1) *Revue du Lyonnais*, tom. II, pag. 63.